



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

**Le mercredi 25 octobre 2006 — N° 50**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Michel Bissonnet**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 10 h 03.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Deslières (Beauharnois) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec exige que le gouvernement libéral dépose dès maintenant l'évaluation de l'état des ponts et viaducs ainsi que l'échéancier d'intervention et le niveau d'investissement requis pour leur remise en état.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Cusano, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique ; 10 minutes sont accordées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué également entre les groupes parlementaires, étant entendu que cette répartition ne pourra être effectuée avant que le temps dévolu aux deux groupes parlementaires ne soit entièrement écoulé ; et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de M. Deslières (Beauharnois).

À la fin de son intervention, M. Dumont (Rivière-du-Loup) propose l'amendement suivant :

QUE la motion en discussion soit amendée comme suit : ajouter, après le mot « viaducs », les mots « l'évaluation de l'historique de leur entretien au cours des trente dernières années, ».

**25 octobre 2006**

---

La motion, telle qu'amendée, se lirait comme suit:

QUE l'Assemblée nationale du Québec exige que le gouvernement libéral dépose dès maintenant l'évaluation de l'état des ponts et viaducs, l'évaluation de l'historique de leur entretien au cours des trente dernières années, ainsi que l'échéancier d'intervention et le niveau d'investissement requis pour leur remise en état.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Deslières (Beauharnois) et sur la motion d'amendement de M. Dumont (Rivière-du-Loup), sous réserve de la recevabilité de cette dernière.

À la fin de son intervention, M. Tomassi (LaFontaine) propose l'amendement suivant :

QUE la motion en discussion soit amendée comme suit :  
à la première ligne, remplacer le mot « exige » par le mot « demande » ; à la deuxième ligne, remplacer les mots « dès maintenant » par les mots « dans les meilleurs délais » ; et, à la quatrième ligne, remplacer les mots « le niveau d'investissement requis » par les mots « poursuive ses investissements ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait comme suit:

QUE l'Assemblée nationale du Québec demande que le gouvernement libéral dépose dans les meilleurs délais l'évaluation de l'état des ponts et viaducs ainsi que l'échéancier d'intervention et poursuive ses investissements pour leur remise en état.

Après quelques remarques de part et d'autre sur la recevabilité des motions d'amendement, le débat se poursuit sur la motion principale de M. Deslières (Beauharnois) et sur les motions d'amendement, que M. Cusano, premier vice-président, prend en délibéré.

**25 octobre 2006**

---

M. Cusano, premier vice-président, rend sa décision sur la recevabilité des motions d'amendement proposées par M. Dumont (Rivière-du-Loup) et M. Tomassi (LaFontaine).

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion d'amendement présentée par le député de Rivière-du-Loup est recevable car elle vient uniquement élargir la portée du principe de la motion principale.

La motion d'amendement présentée par le député de LaFontaine est irrecevable car elle dénature la motion principale en écartant un élément du principe de celle-ci et en le remplaçant par un nouveau.

Le débat terminé, la motion d'amendement de M. Dumont (Rivière-du-Loup) est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, les votes sur la motion d'amendement proposée par M. Dumont (Rivière-du-Loup) et sur la motion proposée par M. Deslières (Beauharnois) sont reportés à la période des affaires courantes de la présente séance.

---

À 11 h 58, M. Cusano, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

---

**25 octobre 2006**

---

La séance reprend à 14 h 06.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Présentation de projets de loi**

M. Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 43 Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur la fiscalité municipale

La motion est adoptée à la majorité des voix.

#### **Dépôts de documents**

M. Marcoux, ministre de la Justice, dépose :

Les prévisions budgétaires du Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales, pour l'exercice financier 2006-2007.

(Dépôt n° 557-20061025)

\_\_\_\_\_

Mme Courchesne, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport d'activité du Fonds national de formation de la main-d'œuvre, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2006.

(Dépôt n° 558-20061025)

25 octobre 2006

---

M. Gauthrin, ministre des Services gouvernementaux, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère des Services gouvernementaux, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2006.

(Dépôt n° 559-20061025)

### Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Dufour (René-Lévesque) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 020 citoyens et citoyennes de la circonscription de René-Lévesque, concernant la mise en place de mesures de protection des berges sur la Côte-Nord.

(Dépôt n° 560-20061025)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Boisclair, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Bachand, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, dépose :

Un document intitulé *Stratégie de développement de l'industrie aéronautique québécoise*.

(Dépôt n° 561-20061025)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Bédard, leader adjoint de l'opposition officielle, dépose :

**25 octobre 2006**

---

Copie d'un communiqué de presse émis le 1<sup>er</sup> septembre 2005 par M. Pierre Corbeil, alors ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs, concernant sa démission du conseil d'administration de la Société Avionnerie Val-d'Or inc. ;  
(Dépôt n° 562-20061025)

Copie du document intitulé *Déclaration faite conformément aux directives du premier ministre concernant les conflits d'intérêts*, signé le 23 juin 2003 par M. Pierre Corbeil, membre du Conseil exécutif ;  
(Dépôt n° 563-20061025)

Copie du document intitulé *Déclaration faite conformément aux directives du premier ministre concernant les conflits d'intérêts*, signé le 20 décembre 2004 par M. Pierre Corbeil, membre du Conseil exécutif.  
(Dépôt n° 564-20061025)

### **Votes reportés**

L'Assemblée tient les votes reportés, lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition, sur la motion proposée par M. Deslières (Beauharnois) et sur la motion d'amendement proposée par M. Dumont (Rivière-du-Loup).

Est d'abord mise aux voix la motion d'amendement de M. Dumont (Rivière-du-Loup).

Cette motion se lit comme suit :

QUE la motion en discussion soit amendée comme suit :  
ajouter, après le mot « viaducs », les mots «, l'évaluation de l'historique de leur entretien au cours des trente dernières années, ».

La motion d'amendement est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 65 en annexe)

Pour : **105**    Contre : **0**    Abstention : **0**

**25 octobre 2006**

---

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Deslières (Beauharnois), telle qu'amendée par le vote précédent.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec exige que le gouvernement libéral dépose dès maintenant l'évaluation de l'état des ponts et viaducs, l'évaluation de l'historique de leur entretien au cours des trente dernières années, ainsi que l'échéancier d'intervention et le niveau d'investissement requis pour leur remise en état.

La motion, telle qu'amendée, est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 66 en annexe)

Pour : **105**    Contre : **0**    Abstention : **0**

### **Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Legendre (Blainville), M. Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et M. Légaré (Vanier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale offre ses condoléances aux familles et aux proches de Mme Émilie Mondor et de M. André Viger, deux athlètes aux parcours exceptionnels qui ont marqué le sport québécois.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

M. Turp (Mercier) présente une motion concernant le financement des tournées artistiques ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

**25 octobre 2006**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Caron (Terrebonne) et M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne le Mois de sensibilisation au cancer du sein.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) et M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne les 10<sup>es</sup> journées annuelles de la santé publique qui ont lieu du 23 au 27 octobre 2006.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

M. Morin, whip de l'opposition officielle, propose :

QUE, conformément à l'article 129 du Règlement de l'Assemblée nationale, la députée de Taillon, Mme Marie Malavoy, soit nommée membre de la Commission de l'éducation en remplacement de la députée de Laurier-Dorion ;

QUE ce changement prenne effet immédiatement.

La motion est adoptée.

---

25 octobre 2006

---

M. Morin, whip de l'opposition officielle, propose :

QUE, conformément à l'article 129 du Règlement de l'Assemblée nationale, le député de Verchères, M. Stéphane Bergeron, soit nommé membre de la Commission des transports et de l'environnement en remplacement du député de Lac-Saint-Jean ;

QUE ce changement prenne effet immédiatement.

La motion est adoptée.

---

M. Morin, whip de l'opposition officielle, propose :

QUE, conformément à l'article 129 du Règlement de l'Assemblée nationale, le député de Sainte-Marie-Saint-Jacques, M. Martin Lemay, soit nommé membre de la Commission de l'administration publique en remplacement du député de Verchères ;

QUE ce changement prenne effet immédiatement.

La motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 30, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, notamment en matière de financement et d'administration ;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre des consultations particulières à l'égard de l'énoncé de politique intitulé *Moderniser la gouvernance des sociétés d'État* ;

**25 octobre 2006**

---

- la Commission de la culture, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du document intitulé *Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination*.

\_\_\_\_\_

Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de statuer sur deux propositions de mandat d'initiative.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le vendredi 3 novembre 2006, M. Valois (Joliette) s'adressera à M. Pelletier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « La position constitutionnelle du gouvernement libéral ».

\_\_\_\_\_

## **AFFAIRES DU JOUR**

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption du principe*

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 33, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

**25 octobre 2006**

---

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

---

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 31 octobre 2006, à 10 heures.

La motion est adoptée.

---

En conséquence, à 17 h 56, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 31 octobre 2006, à 10 heures.

*Le Président*

**MICHEL BISSONNET**

25 octobre 2006

---

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion d'amendement de M. Dumont (Rivière-du-Loup) à la motion proposée par M. Deslières (Beauharnois) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, concernant l'état des ponts et viaducs :

(Vote n° 65)

POUR - 105

Arseneau	Charest	Harel	Ouimet
Auclair	<i>[Rimouski]</i>	Houda-Pepin	Pagé
Audet	Charlebois	James	Papineau
Bachand	Cholette	Jérôme-Forget	Paquet
<i>[Outremont]</i>	Clermont	Lafrenière	Paquin
Bachand	Copeman	Lamquin-Éthier	Paradis
<i>[Arthabaska]</i>	Corbeil	L'Écuyer	Pelletier
Beauchamp	Côté	Lefebvre	Perreault
Beaudoin	Couillard	Légaré	Picard
Béchar	Courchesne	Legault	Pinard
Bédard	Cousineau	<i>[Rousseau]</i>	Reid
Bergeron	Descoteaux	Legendre	Richard
Bergman	Deslières	Lemay	Rioux
Bernard	Després	Lemieux	Robert
Bernier	Dion	Lessard	Simard
Bertrand	Dionne-Marsolais	Lelièvre	Soucy
Boisclair	Doyer	Loiselle	Thériault
Bordeleau	Dubuc	MacMillan	<i>[Anjou]</i>
Bouchard	Dufour	Malavoy	Thériault
<i>[Vachon]</i>	Dupuis	Maltais	<i>[Masson]</i>
Boucher	Fournier	Marcoux	Tomassi
Boulet	Gabias	Marsan	Tremblay
Bourdeau	Gaudet	Mercier	Turp
Brodeur	Gauthier	Moreau	Vallières
Caron	Gautrin	Morin	Valois
Chagnon	Girard	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	Vermette
Champagne	Grondin	Morin	Vien
Charest	Hamad	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	Whissell
<i>[Matane]</i>	Hamel	Normandeau	

**25 octobre 2006**

---

Sur la motion de M. Deslières (Beauharnois), telle qu'amendée par la motion de M. Dumont (Rivière-du-Loup) :

**(Vote n° 66)**

*(Identique au vote n° 65)*